

Lette ouverte aux Sénatrices et Sénateurs contre le projet de loi « Dérives sectaires »



Comme vous le savez, le 19 décembre, en fin de journée ou en début de soirée, sera discuté, dans l'hémicycle du Sénat, le projet de loi n° 111, 2023-2024, visant à renforcer la lutte contre les soi-disant DÉRIVES SECTAIRES. Ce projet de loi répressif comprend un volet sur la « protection de la santé » (Chapitre III), qui est curieusement porté par le ministre de l'Intérieur, en l'occurrence, M. Gérald DARMANIN.

Malgré l'heure tardive du débat, les Français espèrent vous voir très nombreux dans l'hémicycle à vous opposer à ce projet anti-science. Avec certitude, les Français suivront, eux aussi, massivement vos débats sur LCP.

Pourquoi ce projet est-il anti-science ? Nous vous invitons, ainsi que le gouvernement et notamment Monsieur DARMANIN, à consulter « Les grandes controverses scientifiques », 2014, DUNOD, coll. Quai des sciences, 180 p.

Il en ressort un principe ancien et essentiel :

LAPPEL - du - 5 - decembre - 2023 - au - SENAT - pour - SAUVER - LA - SCIENCE - FRANCAISE [Télécharger](#)

Information des populations pour une action collective

La COALITION EUROPEENNE

Antidote des dérives sectaires, de la corruption en bandes organisées,
des exactions politiciennes et institutionnelles

Pour inverser la pyramide de décision, rétablir l'état de droit et la probité



Nous disposons aujourd'hui de très peu de temps pour réagir contre l'accélération de la mise en œuvre des dispositifs liberticides et criminels par une minorité de ploutocrates et oligarques, organisés en officines et autres sectes qui associent, en les soudoyant, les politiques publiques à leurs sombres desseins de domination et de transformation de l'humanité.

Sous quelques mois, à compter de maintenant, un régime de soumission totale s'imposera aux populations qui ne disposeront plus ensuite d'aucun moyen pour se défendre face à ce nouvel ordre mondial mafieux coercitif.

Ainsi, s'est créée la COALITION EUROPEENNE (dans un premier temps), rassemblant nombre d'associations et de groupements de personnes conscients des dérives sectaires et criminelles auxquelles les populations sont confrontées, afin de réagir suivant un axe commun de résistance vitale.

La COALITION EUROPEENNE a rassemblé plus qu'aucun parti politique n'a jamais réussi à faire. Une telle grande union est un espoir pour une réelle défense des libertés et droits fondamentaux.

Quelques explications pour ceux qui demandent à mieux comprendre l'objectif des textes diffusés appelant à une **union coordonnée** et à **une interpellation en responsabilité** (textes téléchargeables) :

* Le document « **2023-09-15-APPEL à UNION** » est adressé, dans un premier temps, à toutes les associations de défense des victimes des mesures sanitaires liberticides et délétères, les lanceurs d'alertes, les professionnels de santé, les scientifiques, ainsi qu'à toutes les personnes désirant constituer un bloc commun de signataires pour engager ou appuyer les actions nécessaires d'interpellation en responsabilité des personnels politiques et autres complices ayant participé à la fabrication, entre autres, d'une dictature sanitaire avec ses conséquences criminelles. Cette démarche répond au principe de « l'union fait la force », alors que les actions menées isolément, même multiples, sont d'une modeste efficacité et facilitent les manipulations de division par le pouvoir en place. En conclusion, chacun peut adhérer à une action de grande envergure en rejoignant la COALITION EUROPEENNE (1).

<https://drive.proton.me/urls/8YGC750MDW#VgfJ8d7nGb1W>

* Le document « **2023-09-15-INTERPELLATION-en-RESPONSABILITE** » s'adresse, dans un second temps, dès lors que l'union a été constituée, à toute la hiérarchie des personnels politiques et leurs complices ayant participé, de manière active ou par leur silence, à la mise en œuvre d'une dictature sanitaire, entre autres délits, contre les intérêts de la population, sans fondements sérieux, sans rapport avec une véritable politique de santé publique et dont l'organisation et les effets sont qualifiables de crimes contre l'humanité.

Cette interpellation est un avertissement, sur fondement des preuves officielles rassemblées incontestables et à partir du rappel de tous les textes applicables, nationaux et internationaux, délibérément violés, en tant que préalable aux poursuites qui seront engagées contre les criminels et leurs complices en regard des dits textes qui garantissent la légitimité de l'action des plaignants.

<https://drive.proton.me/urls/P1RTF8YDGO#3kPSiAfa1fQI>

Ces deux documents appellent donc toutes les personnes concernées à choisir leur camp :

- soit, en décidant de rejoindre l'UNION que constitue désormais la COALITION EUROPEENNE et en se manifestant à cet effet (*1) pour dénoncer les crimes contre l'humanité ;
- soit, en persistant à soutenir activement la conspiration criminelle contre les populations, par idéologie, par un quelconque intérêt personnel, par refus de s'informer ; ou encore, à participer par complicité silencieuse et irresponsable.

L'INTERPELLATION-en-RESPONSABILITE a été adressée à tous les parlementaires européens et français ainsi qu'aux sénateurs. Elle fait l'objet d'un ultime rappel :

<https://drive.proton.me/urls/4CCWDXS6M#COAq12Ozy2gd> - <https://drive.proton.me/urls/Q00VE65MRG#gdH5txgN4Qx1>

(*1) Rejoindre la COALITION par courriel à : interpellation.responsabilite@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique